

JANSSEN (*Camille*), Gouverneur général de l'É. I. C. (Liège, 5.12.1837 — Bruxelles, 18.4.1926).

Il faut compter Camille Janssen, non seulement parmi les premiers pionniers de l'État Indépendant du Congo, mais aussi parmi ceux qui contribuèrent le plus efficacement à asseoir sur des bases solides le nouvel État. A ces deux titres, il mérite le souvenir reconnaissant de tous les Belges.

* * *

Il fit ses études supérieures à l'Université de Liège.

Il y prit avec le diplôme de docteur en droit, celui de docteur en sciences politiques et administratives.

Avocat à Liège, il quitta le barreau de sa ville natale pour entrer dans la magistrature.

En 1867, il fut nommé substitut du procureur du Roi à Hasselt. Epris de voyages et sentant le besoin d'exercer son talent et ses capacités sur un théâtre plus en rapport avec ses brillantes facultés, il sollicita du Ministre des Affaires étrangères le poste de consul général à Constantinople. En cette qualité, il présida pendant deux ans le Tribunal consulaire belge qui avait été établi en Turquie, en vertu des Capitulations, pour juger les affaires judiciaires ressortissant à la juridiction de la Belgique.

Une commission internationale ayant été créée en vertu de l'établissement en Égypte de tribunaux mixtes internationaux, il y fut désigné pour représenter la Belgique. Il fut également le délégué de ce pays au sein du Congrès International qui se réunit dans la capitale turque afin d'étudier la portée des firmans octroyant des privilèges à la Compagnie du Canal de Suez et de fixer les nouveaux tarifs à appliquer.

Désigné par le Gouvernement belge et le Khédivé pour faire partie du Tribunal International fondé à Alexandrie, il fut appelé aux hautes fonctions de président de cet aréopage.

Après un séjour de quatre années en Égypte, il fut nommé agent diplomatique à Sofia. En 1882, il remplissait les mêmes fonctions à Québec.

Il se trouvait au Canada au moment où, en 1885, l'État Indépendant du Congo fut créé.

A l'appel du roi Léopold II, il accepta de se rendre en Afrique pour présider à l'organisation du nouvel État.

Il succéda en qualité d'administrateur général, le 30 juillet 1886, à Sir Francis de Winton, qui, en juillet 1885 avait proclamé à Vivi, la constitution de l'État Indépendant du Congo.

Janssen, devenu chef local du nouvel État, dut pratiquement organiser tout avec les moyens dérisoires que connaissent seuls les survivants de cette époque héroïque ou ceux qui se sont penchés sur l'histoire de cette époque.

Il se mit au travail avec ardeur ; créa justice, régla questions commerciales, établit impôts, organisa postes, régime foncier, le tout au milieu d'un océan de difficultés.

Le 9 janvier 1887, il rentra en Belgique ; fut nommé gouverneur général le 17 avril suivant et il repartit le 8 mai.

Ce second séjour en Afrique fut signalé par l'exploration du Shiloango, la Lukula en décembre, en compagnie des officiers Jungers et Destrain et le contrôleur De Keyzer.

Il rentra en Europe le 16 juillet 1888 et il fit à Bruxelles l'intérim d'administrateur général du département de l'Intérieur.

Son troisième départ eut lieu le 18 mai 1889. Il alla reprendre ses fonctions qui, pendant son absence, avaient été occupées par l'Inspecteur d'État Cambier.

En juillet, Camille Janssen commença l'inspection du Haut-Congo, pour se rendre compte sur place des progrès réalisés et des mesures éventuelles à prendre. Il fit pédestrement la

route des caravanes Matadi-Léopoldville.

Le 15 septembre de la même année, il s'embarqua à bord du *Ville de Bruxelles*, remonte le grand fleuve, s'établit à Bangala.

Il fait visite aux Falls, au fameux Tippto-Tip ; le 29 octobre, il est à Isanghi. Il remonte ensuite le Lomami jusqu'aux rapides de N'Conghi et fonde le poste militaire de Bena-Kamba.

A peine rentré à Léopoldville, le voilà de nouveau en route, le 17 décembre 1889, pour explorer le Kasai ; il fonda Lusambo.

Lors de son retour à Matadi, il put constater la complète transformation de cette station, envahie par le personnel du chemin de fer en création.

Il s'embarqua définitivement pour l'Europe le 5 mai 1890 et, à Bruxelles, devint administrateur général du Département des Finances de l'État Indépendant (19 juin 1890).

Il donna sa démission de ces fonctions le 23 décembre 1892. Il ne nous appartient pas d'apprécier cet acte, tout à l'honneur de l'indépendance de caractère de M. Janssen.

C'est quelque temps après cette démission — le 9 janvier 1894 — qu'il fonda l'Institut Colonial International avec le groupe de personnalités éminentes dont il est bon de rappeler les noms :

MM. Lord Reay, ancien gouverneur de Bombay, sous-secrétaire d'État pour les Indes ; le major A. Thys, officier d'Ordonnance du Roi des Belges, directeur de sociétés coloniales au Congo ; Léon Say, membre de l'Académie française, ancien ministre des Finances ; Chailley, député à la Chambre française ; Franssen van de Putte, ancien ministre des Colonies des Pays-Bas, membre de la Première Chambre des États-Généraux ; D^r van der Lith, professeur de droit colonial à l'Université de Leide.

Ses collègues le désignèrent immédiatement pour remplir les fonctions de Secrétaire général, et pendant tout le restant de sa vie, l'Institut devint l'objet presque unique de ses préoccupations et de son ardeur au travail. Il l'administra avec une compétence, une maîtrise, un dévouement, un tact incomparables.

L'Institut lui doit, en grande partie, la notoriété qu'il s'était acquise dans le monde entier par ses travaux scientifiques sur la colonisation et l'indépendance avec laquelle il traita, dans des moments parfois difficiles, les sujets souvent délicats qu'il aborda au cours de ses sessions périodiques.

Camille Janssen n'était pas seulement l'organisateur de ces sessions ; il en était aussi l'animateur ; il participait activement à ses travaux, apportait dans les discussions le fruit d'une expérience éprouvée, une largeur de vues impressionnante et un souci éclairé des intérêts des populations autochtones. Les annales de l'Institut sont remplies de ses interventions — comme de celles d'un autre grand colonial dont il était l'ami : Albert Thys — en faveur de la liberté du travail, du respect de la propriété

des terres indigènes, et de la liberté commerciale.

Sa dernière intervention doctrinale (c'était à la Session de Rome en 1924) fut en faveur des cultures indigènes. Il y voyait un élément décisif de prospérité sociale et économique pour les indigènes.

Les mérites de Camille Janssen lui avaient valu de tous ses collègues de l'Institut un respect et une estime sans pareils. La dignité de sa personne et de sa vie y concourait aussi. Il portait beau avec sa grande barbe léopoldienne, et, sur la fin de sa vie, il était devenu un vieillard presque majestueux. Sa voix était grave ; il parlait lentement et posément. Il suscitait naturellement la vénération.

L'âge n'avait en rien ralenti son ardeur au travail ; il présida aux destinées de l'Institut Colonial jusqu'au dernier jour de sa vie ; à l'âge de 87 ans, il fit encore le voyage à Rome pour y organiser la session à laquelle il a été fait allusion plus haut et y prit la part active déjà rapportée.

Il s'éteignit doucement à Bruxelles, le 18 avril 1926, à l'âge de 89 ans.

Notons encore qu'un différend ayant surgi entre l'Angleterre et la République du Chili, ces deux puissances s'adressèrent au roi Léopold II pour qu'il désignât un arbitre chargé de statuer sur les questions litigieuses. Ce fut M. Camille Janssen dont le Roi fit choix pour remplir cette délicate mission.

16 novembre 1953.
O. Louwers.